



## Résumé du conseil municipal du 01 juillet 2011

### Présents :

FAUCHON Patrick, HUREL Alain, THOMAS-ROUTIER Ghislaine, BONAMY Lucien, COSNEFROY Brigitte, MARGUERIE Jean-Pierre, BOURDON Arnaud, THIEBOT François, BESSELIEVRE Louis, LIOULT-MARY Gilles, ROUSSEAU François (pour la première décision), BRISSET Franck, ROUSSIN Maryline, BODROS Pierre, MAUDUIT Monique,

Pouvoirs : ROUSSEAU François à MARGUERIE Jean-Pierre (après la première délibération), MELIN Katy à THOMAS-ROUTIER Ghislaine, PICHON Sandrine à COSNEFROY Brigitte, LAUNEY Nathalie à HUREL Alain

### **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Le 3 Mai 2011, Monsieur le Préfet de la Manche a notifié à la commune de Flamanville le schéma départemental de coopération intercommunale, dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales.

La commune disposant d'un délai de trois mois à compter de la réception de ce courrier pour délibérer, Monsieur le Maire a fait parvenir le dossier à l'ensemble du conseil municipal le 17 Mai 2011.

Monsieur le Préfet invite le conseil municipal à formuler son avis de façon détaillée, et éventuellement à émettre des propositions concrètes et constructives répondant à l'objectif de rationalisation posé par la Loi.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale examinera l'avis du conseil municipal, dans le cadre de ses travaux, pendant le dernier trimestre de l'année 2011, et sera amenée à voter sur les amendements du schéma que le conseil aura pu proposer.

L'adoption du schéma devra intervenir par arrêté préfectoral avant le 31 Décembre 2011, délai de rigueur imposé par la Loi.

M. le Maire rappelle les différentes propositions de rapprochements possibles, avancés successivement par :

- 1) Le Préfet et les services de l'Etat, dans la contribution transmise en 2009, où la communauté de communes des Pieux n'apparaît pas comme une collectivité structurante des fusions envisageables, mais une extension des fusions retenues en fonction des choix des rapprochements des collectivités limitrophes (Côte des Isles, Bricquebec en Cotentin, Douve et Divette, La Hague).
- 2) Les présidents et services des 4 communautés de communes (La Hague, Douve et Divette, Les Pieux et Côte des Isles) pour une intercommunalité structurée autour de la communauté de communes de La Hague. Les études et réflexions conduites entre fin 2010 et février 2011, augurées avec une volonté d'ouverture et de projet de territoire, se sont soldées par un repli de plusieurs collectivités sur elles-mêmes

après la décision du 16 décembre de fixer la taille minimale à 5 000 habitants pour une collectivité.

- Fusion à quatre abandonnée,
- Elus de la communauté de communes des Pieux, favorables au statut-quo,
- Elus de la communauté de communes de La Hague, favorables à une évolution vers une commune nouvelle, et ouverts à une étude pour une fusion avec la communauté de communes de Douve et Divette.

- 3) Le président de la communauté urbaine de Cherbourg, pour une intercommunalité centrée autour de sa propre collectivité. Cet élargissement de la communauté urbaine de Cherbourg vient se manifester en dehors de tout projet de territoire pour des considérations fiscales conservatrices et défensives vis-à-vis des projets de péréquation horizontale des richesses entre collectivités au travers d'un fonds national de péréquation.

Si tous les acteurs politiques s'accordent pour considérer que la Loi du 16 décembre 2010 constitue une formidable opportunité pour franchir une nouvelle étape dans la coopération intercommunale à même de dynamiser nos territoires, avec volontarisme, ambition et confiance dans l'avenir, elle ne saurait y aboutir sans respecter quelques principes de bon sens :

- L'accord des intéressés (communes, villes-centre, et intercommunalités) en dehors de tout mariage d'office, imposé ou orienté.
- Une évolution maîtrisée et progressive à même de concilier proximité et élargissement, par une juste répartition des compétences et par une taille compatible à leur exercice.
- Une évolution vers un territoire mieux équilibré dans ses composantes pour éviter autant que possible toute position « dominante ».
- Etre au plus près de la vie et de l'histoire des territoires, pour en respecter les populations et leurs liens naturels.
- Avoir une gouvernance en cohérence avec les délimitations des circonscriptions pour l'élection des représentants nationaux.

Le retour d'expérience de 33 ans d'intercommunalité construite sur des solidarités financières dans un périmètre cantonal bipolaire, les bilans mitigés des volontés affichées de mutualisation, tant avec la communauté de communes de la Hague qu'avec la communauté urbaine de Cherbourg (charte partenariat entre les districts des Pieux, de la Hague et la C.U de Cherbourg), nous montrent la priorité à apporter à un projet de développement territorial et à la gouvernance associée.

L'importance de la manne du nucléaire et le poids des intercommunalités de la côte nord du Cotentin, qui disposent de presque la moitié du potentiel fiscal des E.P.C.I. de la Manche en 2008 (C.U Cherbourg : 34.1 %, C.C. de la Hague : 12 %), ont créé une situation de dominance de fait dans les instances de développement du Nord Cotentin (Syndicat Mixte). Elle conduit à l'examen de tout projet au travers du prisme du devenir de l'agglomération Cherbourgeoise et est préjudiciable à l'émergence de projets de territoire et de solidarités hors C.U de Cherbourg et communauté de communes de La Hague (qui ne constituent qu'un seul et même territoire).

Aussi, nous nous devons d'être force de proposition pour construire une nouvelle intercommunalité, à même de porter un nouveau projet de territoire avec les collectivités limitrophes qui participent à l'équilibre du Cotentin.

Des discussions ouvertes depuis presque un an, et à l'écoute de plusieurs collègues, ce nouveau projet pourrait se construire autour des communautés de communes de Bricquebec en Cotentin, la Côte des Isles et Les Pieux.

Ce rapprochement s'inscrit dans la continuité des propositions présentées par l'Etat autour de la communauté de communes de Bricquebec et de la Côte des Isles, en le renforçant avec la communauté de communes des Pieux, à même de créer un territoire équilibré s'appuyant sur trois pôles d'activités économiques, et de développer l'attractivité économique de la côte ouest du Cotentin :

- Tourisme, plaisance : Barneville-Carteret, Portbail
- Agriculture : Bricquebec
- Industrie nucléaire : Les Pieux

Il s'inscrit aussi dans des liens naturels et historiques de la vie quotidienne de nos administrés :

- Bricquebec : commune d'accueil de Flamanville 1 et 2
- Communauté de brigades de gendarmerie entre Bricquebec, Barneville-Carteret et Les Pieux,
- Villes en Scène
- C.L.I.C. Ouest-Cotentin
- Complémentarité entre les ports de Diélette et Barneville-Carteret pour les liaisons maritimes avec les Iles Anglo-Normandes,
- Pharmacies de garde,
- Marchés des Pieux et de Bricquebec
- Etc...

Il correspond aux objectifs de la Loi, en renforçant la solidarité financière.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, avec deux abstentions, le conseil municipal ::

- Souhaite s'inscrire dans une nouvelle dynamique territoriale,
- Refuse le schéma proposé, qui la freine,
- Emet le vœu qu'une étude de rapprochement des trois intercommunalités des Pieux, Côte des Isles et Bricquebec en Cotentin soit réalisée, portée à la connaissance des élus et de la population, avant toutes décisions de la C.D.C.I. et de l'Etat.
- Souhaite être associée aux études menées à l'échelle du Nord-Cotentin dessinant les perspectives à long terme de son organisation territoriale et de sa gouvernance associée.

### **SUBVENTION ART IMAGE**

Lors de sa réunion du 28 Mai, le conseil municipal a décidé de reporter sa décision concernant le versement de la subvention à l'association Art Image, après précisions sur le montage financier des manifestations.

Suite au contact pris avec l'association, Monsieur le Maire fournit à l'assemblée les précisions demandées.

M. THIEBOT François ne prend pas part au vote.

Avec une abstention, le conseil municipal décide d'attribuer à l'association Art Image une subvention de 2 250.00 € pour neuf représentations annuelles.

### **CONCOURS DES MAISONS FLEURIES**

Dans le cadre du concours des maisons fleuries 2011, le conseil municipal est appelé à voter les prix qui seront remis aux lauréats.

Vu l'avis favorable de la commission finances, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de fixer les prix du concours des maisons fleuries 2011 comme suit :
  - 1<sup>er</sup> prix : 80 €
  - 2<sup>ème</sup> prix : 50 €
  - 3<sup>ème</sup> prix : 30 €
  - 4<sup>ème</sup> prix : 20 €
  - 5<sup>ème</sup> prix : 20 €
- de remettre à chaque lauréat l'ouvrage de Guillaume Pellerin sur le Jardin de Vauville, soit la somme totale de 90.54 €,
- d'organiser pour les primés une visite aux Jardins de l'Epinerie à Tréauville,

### **FETE DE LA MER**

Afin de préparer la fête de la Mer 2011, l'assemblée est sollicitée pour voter le budget et l'organisation.

Vu l'avis favorable de la commission finances pour reconduire le budget de la fête de la Mer 2010 (soit 6 500 €), à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De fixer le budget de la Fête de la Mer 2011 à 6 500 €.
- D'organiser un concours des bateaux fleuris,
- De doter ce concours des trois prix suivants : 50 €, 30 €, 20 €,

### **SUBVENTION CD RUGBY OUEST COTENTIN**

Par courrier du 6 Juin 2011, le président de l'association Rugby Ouest Cotentin informe la commune du projet de réalisation d'un CD comme moyen de transmission aux jeunes générations d'une forme de culture basée sur le chant et la musique, ainsi que des valeurs de cohésion de groupe et de solidarité autour d'un projet commun.

Afin de permettre cette réalisation, l'association sollicite le partenariat financier de la commune.

Vu l'avis de la commission finances pour attendre de connaître le prix d'un CD, vu les informations données par Monsieur le Maire, avec une abstention, le conseil municipal décide :

- de mettre en place ce partenariat financier sous la forme d'une subvention de 300.00 €, d'une part,
- d'acheter 20 CD (soit 240.00€) destinés à des dons aux visiteurs et lors d'événements organisés sur la commune, d'autre part.